



COMMUNE DE BOULT SUR SUIPE

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2021

Séance ouverte à 20 h 30.

Secrétaire de séance : Mme MARLÉ

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

M BESTAM présent par pouvoir donné à M FORTIER

Mme LECOCQ présente par pouvoir donné à M THIEBEAUX

Mme LEMPEREUR présente par pouvoir donné à M LESUEUR

M PETERMANN présent par pouvoir donné à Mme ERBISTI

Etait absente : Mme HARDY

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Démission d'une conseillère municipale : accueil de la suivante de liste

Pour faire suite à la démission de Madame Céline BOURGEOIS, nous avons le plaisir d'accueillir Madame Véronique ROUY, suivante de liste qui siègera désormais au conseil municipal. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Délib n° 2021-19 Climatisation du cabinet médical

M le Maire expose que le médecin généraliste, dont le bureau donne sur le passage de la Venelle, a énormément souffert de la chaleur l'été dernier, surtout qu'il ne peut pas ouvrir sa fenêtre pour des raisons de confidentialité évidente.

La possibilité d'installer une climatisation a donc été envisagée et un devis a été demandé à l'entreprise Elec Air Energie qui a réalisé les travaux d'électricité dans ledit cabinet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 17 voix pour et 1 abstention, décide :

- d'installer une climatisation dans les locaux du cabinet médical et infirmer,
- accepte le devis proposé par l'entreprise Elec Air Energie d'un montant de 12 440.00€ HT soit 14 928.00€ TTC,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

Délib n° 2021-20 Déplacement de la bibliothèque

Pour faire suite au vote du budget 2021, il convient de décider des travaux qui vont être réalisés au cours de cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de réaliser les travaux de déplacement de la bibliothèque qui sera située à la place de l'ancienne salle de batterie,
- accepte les devis des entreprises suivantes pour effectuer les travaux :

Entreprises		Montant des devis en €	
		HT	TTC
SARL Jorris Segura	Maconnerie, menuiserie, doublage, faux plafonds, plomberie, carrelage	43 037.70	51 645.24
SARL Philippe Soriat	Peinture	6 645.40	7 974.48
Elec Air Energie	Electricité	3 525.00	4 230.00
Total		53 208.10	63 849.72

- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

Délib n° 2021-21 Aménagement de 2 cellules professionnelles

Pour faire suite au vote du budget 2021, il convient de décider des travaux qui vont être réalisés au cours de cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 17 voix pour et 1 abstention, décide :

- de réaliser les travaux d'aménagement de 2 nouvelles cellules professionnelles qui seront situées à la place de la bibliothèque actuelle,

- accepte les devis des entreprises suivantes pour effectuer les travaux :

Cellules professionnelles		Montant des devis en €	Montant des devis en €
Entreprises		HT	TTC
SARL Jorris Segura	Préparation, raccordement eaux usées, ouverture, menuiserie, cloisons, faux plafonds, carrelage	33 420.40	40 104.48
SARL Philippe Soriat	Peinture	6 492.57	7 791.08
Elec Air Energie	Electricité	4 450.00	5340.00
Total		44 362.97	53 235.56

- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

**Délib n° 2021-22
Aménagement du
parc de la
Pouplie**

Monsieur le Maire fait la présentation du projet d'aménagement du parc de la Pouplie.

Il aimerait que ce parc soit un lieu de promenade pour les habitants et les visiteurs mais il ajoute qu'il faut concilier protection de la Pouplie, visites du public tout en tenant compte de la circulation. Pour cela, des barrières vont être installées autour de la Pouplie afin de protéger son système racinaire.

Des panneaux détaillant sa nature, son histoire, son classement, ses dimensions... seront apposés à proximité des barrières. Une allée en bois sera posée au sol afin d'inciter le public à rester sur le chemin. Afin que le public puisse admirer la Pouplie, des banquettes, des bancs et des assis-debout seront installés permettant ainsi l'observation du houpplier.

Plusieurs variétés d'arbres seront plantées pour procurer de l'ombre aux visiteurs et créer un écran végétal assurant l'intimité des riverains.

Une aire de pique-nique sera également aménagée dans le parc de jeux situé en face du terrain de la Pouplie. Afin de garder le site propre, des poubelles et un distributeur de sacs à déjections canines seront installés sur le site.

Il précise que le projet final ne dépassera pas l'enveloppe prévue au budget, à savoir 80 000 €.

Il ajoute qu'il va faire des demandes de subvention au titre de la DETR et auprès de la CU du Grand Reims.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour aménager le Parc de la Pouplie pour un montant maximum des travaux de 80 000 €,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cet aménagement.

Par ailleurs, l'éventualité de mettre des panneaux interdisant les chiens dans le parc de la Pouplie a été émise.

**Délib n° 2021-23
Achats à réaliser
à la suite du vote
du budget
(dépenses
d'investissement)**

Pour faire suite au vote du budget 2021, il convient de décider des dépenses d'investissement, inscrites audit budget et qui vont être réalisées prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- * de renouveler les 3 ordinateurs du secrétariat et accepte le devis de Chris Informatique pour un montant de 2544 € TTC,
- * d'acquérir des nouvelles décorations de Noël et accepte le devis de Decolum pour un montant de 6 194.76 € TTC (5162.30 € HT),
- * de rénover le sol du court de tennis et accepte le devis de CRE Tennis pour un montant de 24 687.36 € TTC (20 572.80 € HT),
- * d'acquérir 4 nouveaux téléphones compatibles avec la fibre & 3 casques et de conclure un contrat d'abonnement auprès de la société Ozone (achats des téléphones & des casques 888 € TTC et abonnement mensuel de 174 € TTC),
- * d'équiper le deuxième véhicule communal avec un tri flash et accepte le devis de Signals pour un montant de 1024.86 € TTC (854.05 € HT),
- * d'équiper le secrétariat d'un destructeur de feuilles répondant aux normes imposées par le Règlement Général sur la Protection des Données et accepte le devis de Pro-destructeurs pour un montant total de 620.40 € TTC (517 € HT),
- * d'acquérir 4 distributeurs de sacs à déjections canines et accepte le devis de Sepra pour un montant de 1062.96 € TTC (885.80 € HT),
- * d'acquérir un camion benne pour le service technique et accepte le devis de Citroën pour un montant de 29 112.64 € TTC.

- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ces achats.

Tirage au sort des Jurés d'Assises pour 2022 ***	Le conseil municipal procède au tirage au sort des 3 jurés d'Assises, sur la liste électorale. Les personnes tirées au sort seront averties individuellement par courrier. ***
Délib n° 2021-24 Tarif de location de salle pour l'association Atypik'art	La commune a été sollicitée par l'association Atypik'art pour l'obtention d'une subvention en 2021. Après étude du dossier de demande, la commission des finances n'a pas émis un avis favorable à l'octroi de cette subvention et a confirmé le refus émis par le conseil municipal dans la délibération n° 2016-32. Il s'avère cependant que cette association rencontre des difficultés financières liées à la pandémie de la Covid 19 et qu'elle a du mal à régler le loyer de son local sur Reims. Monsieur le Maire demande au conseil de donner un dernier coup de pouce à cette association, non pas en lui accordant une subvention en numéraire, mais en lui accordant 2 locations gratuites de salle par an (salle des fêtes ou autre salle). Pour rappel un tarif préférentiel de 180 € avait été accordé à cette association en 2020 (délibération n° 2020-28). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder 2 locations gratuites de salles à l'association Atypik'art pour l'année 2021 uniquement . En cas de locations supplémentaires, le tarif habituel de 360 € sera appliqué. ***
Délib n° 2021-25 Droits de places des commerçants 2021	Afin de donner un peu d'oxygène aux commerçants ambulants et aux forains qui viennent dans la commune et en raison de l'épidémie du Coronavirus, Monsieur le Maire propose au conseil d'exonérer à nouveau totalement les taxes d'occupation du domaine public pour l'année 2021 comme cela avait été fait en 2020. Sont concernés par cette exonération, les commerçants ambulants et les forains. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'exonérer totalement les taxes d'occupation du domaine public pour l'année 2021 pour les commerçants ambulants et les forains. ***
Délib n° 2021-26 Dénomination du pôle scolaire	Monsieur le Maire explique qu'après réflexion, l'équipe enseignante souhaite proposer un autre nom pour le pôle scolaire de Boulton sur Suippe, à savoir « Groupe scolaire La Pouplie ». Les écoles nous soumettent donc cette nouvelle proposition et nous demandent de nous prononcer sur le sujet puis d'adresser notre délibération au Grand Reims qui décidera du nom définitif du pôle scolaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 1 contre, accepte de dénommer les écoles «Groupe scolaire La Pouplie». ***
Délib n° 2021-27 Approbation des statuts modifiés de la CUGR	M le Maire expose que les nouveaux statuts doivent être approuvés par les conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification, aux maires, de la délibération de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims. ***
Informations diverses	⇒ Remerciements des associations suivantes pour l'octroi de la subvention communale : * ADMR * A La Croisée des Jeux * Association des Parents d'Elèves * Association des personnes âgées * Association des chasseurs * Familles Rurales * L'association des anciens combattants * Lire et Faire Lire * Prévention routière ⇒ Tenue du bureau de vote (20 et 27 juin) : il reste encore des créneaux à pourvoir. ⇒ Prochain conseil (sous réserve d'une urgence) le mardi 6 juillet La séance est levée à 21 heures 50 minutes.

